COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 juillet 2016 À 19 h 00

Présents : F. LAUNAY, N. FAUCOND, E. RAVAUD, D. COUTAUD, E. CARDIN (à partir de la 6ème délibération), S. DELAUNAY, C. DENIS, C. DI DOMENICO, J. GRONDIN, F. GUÉDON, V. JOUAN, N. LIVA, J. ORIEUX, D. RAMBAUD.
Excusés : O. RECOQUILLÉ pouvoir à F. LAUNAY, M. BRUNEAU pouvoir à J. GRONDIN, C. CORMIER, J-L. GOBIN pouvoir à N. FAUCOND
Absents : B. BEAUFILS, E. CARDIN (jusqu'à la 5ème délibération)
Secrétaire de séance : N. LIVA
Convocation : 29 juin 2016

DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a été destinataire, cet après-midi, d'un courriel de Monsieur Benoit BEAUFILS, conseiller municipal, faisant part de son intention de démissionner du Conseil municipal. La démission sera effective à réception du courrier signé de l'intéressé. Il sera remplacé par le candidat suivant de la liste La Limouzinière ensemble. Monsieur Benoit BEAUFILS étant également conseiller communautaire, il faudra procéder à son remplacement à la Communauté de Communes de Grand Lieu. Monsieur Emmanuel CARDIN se verra proposer le poste laissé vacant.

VENTE DU 6 RUE CHARLES DE GAULLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal sa précédente délibération sur le principe de la mise en vente de la maison appartenant à la commune au 6 rue Charles de Gaulle.
Des estimations ont été réalisées ainsi que l'évaluation réglementaire par la Division des Missions Domaniales de la Direction Générale des Finances Publiques.
Après avoir pris connaissance de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de vendre la maison située au 6 rue Charles de Gaulle et une partie de la parcelle AA n° 84,
- Fixe le prix de mise en vente à 90 000 € net vendeur,
- Autorise le Maire à assurer la publicité de cette vente près des agences immobilières du secteur et de l'office notarial de Saint Philbert de Grand Lieu,
- Autorise le Maire à mener les négociations avec les éventuels acheteurs,
- Missionne le Maire pour la réalisation des diagnostics nécessaires ainsi que le bornage de la division parcellaire.

SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE 2016

Madame Evelyne RAVAUD, adjointe, présente une demande de subvention déposée par l'OGEC de l'école Saint Louis de Montfort de La Chevrolière.
En effet, un enfant de La Limouzinière est scolarisé en classe ULIS dans cet établissement.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal accorde une subvention de 527,45 € à l'OGEC Saint Louis de Montfort de La Chevrolière.
Les crédits sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2016.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNE

Sur proposition de Madame Evelyne RAVAUD, Adjointe aux finances, le Conseil municipal examine la décision modificative n°1 au budget commune 2016 qui fait ressortir les notifications ci-dessous :

Crédits à ouvrir :

Chapitre	Article	Objet	Montant
21	2158	Autres installations, matériel et outillage technique	8 000.00
		Total	**8 000.00**

Crédits à réduire :

Chapitre	Article	Objet	Montant
040	2158	Autres installations, matériel et outillage technique	-8 000.00
		Total	**-8 000.00**

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité moins 1 abstention la décision modificative n° 1 du budget commune.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX

Sur proposition de Madame Evelyne RAVAUD, Adjointe aux finances, le Conseil municipal examine la décision modificative n°1 au budget locaux commerciaux qui fait ressortir les notifications ci-dessous :

Comptes Dépenses :

Chapitre	Article	Objet	Montant
023	023	Virement à la section d'investissement	5 921.05
001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement	45 522.28
		Total	**51 443.00**

Comptes Recettes :

Chapitre	Article	Objet	Montant
16	1641	Emprunts en euros	39 601.23
021	021	Virement de la section d'exploitation	5 921.05
002	002	Résultat d'exploitation reporté	5 921.05
		Total	**51 443.33**

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité moins 1 abstention la décision modificative n°1 du budget locaux commerciaux.

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX

Sur proposition de Madame Evelyne RAVAUD, Adjointe aux finances, le Conseil municipal examine la décision modificative n°1 au budget logements sociaux qui fait ressortir les notifications ci-dessous :

Comptes Dépenses :

Chapitre	Article	Objet	Montant
002	002	Résultat d'exploitation reporté	1 439.30
001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement	56 404.39
011	61522	Bâtiments	-239.30
023	023	Virement à la section d'investissement	3 000.00
		Total	**60 604.39**

Comptes Recettes :

Chapitre	Article	Objet	Montant
75	752	Revenus des immeubles	1 200.00
16	1641	Emprunts en euros	53 404.39
77	774	Subventions exceptionnelles	3 000.00
021	021	Virement de la section d'exploitation	3 000.00
		Total	**60 604.39**

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve à l'unanimité moins 1 abstention, la décision modificative n°1 du budget logements sociaux.

Arrivée de Monsieur Emmanuel CARDIN

PROJET DE SALLE DE SPORTS

Ce dossier a fait l'objet de multiples séances de travail. Monsieur Julien GRONDIN présente le projet au stade APD/PRO. Les différents secteurs d'activités sont désormais arrêtés et les surfaces affectées à chaque sport ont été déterminées.
La salle de sports restera au format 20 x 40 puisqu'il s'agit d'une réhabilitation lourde.
Au nord du bâtiment actuel, un espace de 190 m² sera destiné au club de tir, quatre vestiaires, des sanitaires et un hall d'entrée espace convivial compléteront ce secteur.
En façade rue, une salle destinée à la danse sera implantée à la place des vestiaires existants. La façade sud se verra doter des locaux destinés aux sports extérieurs (football notamment). 4 vestiaires joueurs, 2 vestiaires arbitres, 1 bureau infirmerie, des sanitaires et un club house seront implantés dans ce secteur. Un local rangement utilisable par l'intérieur mais aussi l'extérieur est prévu pour 54,30 m².
A l'étage, une salle de 96 m² sera aménagée pour les sports de combats, ces locaux seront munis d'un ascenseur pour l'accessibilité. Au total, une surface de 1822 m² sera ainsi aménagée pour les associations locales.
Monsieur le Maire présente ensuite l'étude financière réalisée pour le financement de ce projet.
Le coût d'objectif des travaux a été fixé à 1 350 000.00 € HT auxquels il faut ajouter les honoraires et frais divers, ce qui porte à 1 500 000.00 € HT le coût total de l'opération.
Des aides ont été sollicitées près de la Fédération Française de Football, du Conseil Départemental, du Conseil Régional, mais à ce jour aucune réponse de ces organismes. Pour le financement, trois hypothèses ont été élaborées. Ces trois scénarios portent sur les financements extérieurs et la durée de construction (financement sur 2 exercices budgétaires).

La commune pourra être amenée à emprunter de 900 000.00 € à 1 250 000.00 € pour financer ce projet. L'évolution de l'annuité est présentée. Monsieur Samuel DELAUNAY fait part de son inquiétude quant à l'évolution à la baisse de l'excédent de fonctionnement et de l'impact de la mise en service de ce nouveau bâtiment sur les frais de fonctionnement notamment.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve le projet présenté et autorise le Maire à déposer des dossiers de subventions au titre de la DETR, Dotation parlementaire et du programme LEADER (économie d'énergie).

EMPRUNTS BUDGETS ANNEXES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée des simulations d'emprunts pour financer les budgets annexes logements sociaux et locaux commerciaux.

Budget logements sociaux :

Pour équilibrer l'opération un emprunt de 84 000 € est nécessaire. La simulation présentée a été faite sur la base d'un prêt annuel sur 25 ans au taux de 1.70 % (tableau 1). L'annuité générée vient s'ajouter à l'annuité du prêt de 2013. En 2017, le budget logements sociaux remboursera 8 449.08 € d'emprunts (tableau 2).
Les recettes propres de ce budget sont limitées aux seuls loyers soit :
la Basse Noë 1 200 €, Place Sainte Thérèse 1 200 € + 4 200 € = 6 600 €/an qui ne couvrent pas la dette annuelle.
Une subvention d'équilibre du budget principal est donc nécessaire.
Pour mémoire, au budget communal 2016 il avait été inscrit 3 000 €.

Budget locaux commerciaux :

Un emprunt de 97 000 € est nécessaire pour équilibrer l'opération. La simulation présente un emprunt sur 15 ans au taux de 1.40 % qui génère une annuité de 7 214.41 €/an (tableau 3). Ce budget annexe ne supportait pas d'autre emprunt (tableau 4).
Les loyers sont également la seule source de recettes du budget avec des rentrées qui s'élèvent à 14 160 €/an.
En prévoyant des travaux d'entretien et des frais divers sur ces locaux, ce budget annexe devrait être excédentaire.
Le Conseil municipal par 16 voix pour et 1 abstention approuve les projets d'emprunts présentés et autorise le Maire à démarcher près des organismes bancaires.

FIXATION DE LA DURÉE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS - BUDGET LOCAUX COMMERCIAUX

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité, fixe à 20 ans la durée d'amortissement des immobilisations réalisées dans le cadre du budget locaux commerciaux.

TARIFS 2016/2017 - RESTAURANT SCOLAIRE

Madame Delphine COUTAUD, Adjointe aux affaires scolaires, présente le bilan du restaurant scolaire pour l'année scolaire écoulée.
Les dépenses ont progressé de 25 %, notamment en raison de l'ouverture du mercredi, les recettes sont en augmentation de 9 %. Dans ces dépenses sont également inclus les frais de mise en accessibilité du bâtiment à hauteur de 4 800.00 €. Compte tenu de ces chiffres, la commission enfance puis la commission finances proposent de porter les prix des repas à compter du 1er septembre 2016 à :

- Réguliers : 3.55 €
- Occasionnels : 3.85 €
- Adultes : 5.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité approuve les tarifs présentés.

TARIFS 2016/2017 - ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Madame Delphine COUTAUD, Adjointe aux affaires scolaires, présente le bilan 2015/2016 du service accueil périscolaire. Pour l'année scolaire écoulée, la fréquentation est en augmentation de 16 % par rapport à l'an passé. Les recettes s'établissent à 56 058 € pour 64 460 € de dépenses. Pour l'année 2016/2017, la commission enfance et la commission de finances proposent de maintenir les tarifs au niveau de ceux de l'année dernière dans la mesure où les familles vont être sollicitées dans le cadre des TAP devenus payants, seul le prix du petit déjeuner/goûter serait majoré pour atteindre 0.65 €.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité fixe les tarifs de l'accueil périscolaire comme suit à compter du 1er septembre 2016 :

Tarif ¼ d'heure	Quotient familial
0.36 €	Inférieur à 423 €
0.57 €	Entre 424 € et 762 €
0.78 €	Entre 763 € et 999 €
0.93 €	Entre 1 000 € et 1 332 €
1.10 €	Entre 1 333 € et 1 665 €
1.28 €	Supérieur à 1 666 €
1.40 €	Non allocataire
0.65 €	Petit déjeuner - goûter

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité approuve les tarifs présentés.

LOCATION D'UN LOCAL COMMUNAL 14 RUE DU COMMERCE

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de bail pour la location du 14 rue du Commerce. Monsieur Samuel DELAUNAY s'étonne que le Conseil municipal ne soit saisi qu'aujourd'hui de cette question. En effet, le local est occupé depuis le 1er juillet sans que les élus aient été consultés. De plus, la paroisse utilisait ce local par convention et à ce jour l'assemblée n'a pas statué sur la dénonciation de cet accord. Monsieur le Maire précise que le bureau municipal était informé des négociations en cours et que la future locataire désirait effectuer des travaux pour aménager les locaux. La paroisse a donné son accord, quant à l'abandon des locaux, en contrepartie la commune s'engage à fournir gratuitement les salles nécessaires aux réunions de la paroisse (salle

Henri IV). Monsieur DELAUNAY indique qu'il ne s'agit plus de locaux en libre accès. Monsieur le Maire assure qu'un avenant à la convention avec la paroisse sera passé pour la mise à disposition de la salle Henri IV.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 15 voix pour et 2 abstentions, approuve le projet de bail de location à passer avec Madame Anaïs JACOB, ostéopathe, pour la location du 14 rue du Commerce aux conditions suivantes :

- Début du bail : 1er juillet 2016
- Différé de loyer : 3 mois
- Loyer mensuel : 350.00 €

et autorise le Maire ou un Adjoint à signer le bail à intervenir.

LOCAL DES JEUNES – BARAK'ADOS

L'assemblée prend connaissance du projet de local des jeunes – Barak'ados. L'architecte a modifié son esquisse initiale pour prendre en compte les observations émises par la commission jeunesse (cloison amovible, porte double en façade). La demande de permis de construire pourrait être déposée dans les prochaines semaines. Ce dossier pourrait bénéficier d'une aide au titre des aides du programme LEADER.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité ;

- approuve le plan présenté,
- approuve le plan de financement arrêtant la dépense totale à 228 940 € HT,
- autorise le Maire à déposer un dossier de subvention au titre du programme LEADER.

INSCRIPTION AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE

Vu la délibération du 27 novembre 2003 du Conseil Général de Loire-Atlantique concernant la mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,
Considérant l'intérêt du sentier des villages et de ses deux variantes : circuit des éoliennes et circuit des Moulins, sur proposition de Monsieur Julien Grondin,
Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Propose au Conseil Général l'inscription du sentier des villages au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,
S'engage à conserver le caractère public et ouvert du sentier précité et d'en assurer l'entretien régulier,
Autorise en tant que de besoin, Monsieur le Maire à signer les conventions de passage en propriétés privées avec les propriétaires concernés,
S'engage à informer le Conseil Général de tout changement intervenant sur le sentier (modification du tracé, changement de revêtement…).

AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD MUSIQUE ET DANSE EN LOIRE-ATLANTIQUE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal examine l'avenant au protocole d'accord conclu avec Musique et Danse en Loire-Atlantique.

A compter du 1er septembre 2016, un nouveau dispositif d'intervention près des écoles est proposé.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant au protocole d'accord Musique et Danse en Loire-Atlantique,
- autorise le Maire ou un Adjoint à signer le document à intervenir.

FIXATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance.
Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.
Il propose au Conseil :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1er janvier 2016 ;
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 28.96 % applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :
-Adopte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

PROJET DE MUTUELLE COMMUNALE

Madame Nathalie Faucond, Adjointe aux affaires sociales, présente le projet de mutuelle communale. La commune a contacté trois mutuelles et la société AXA a été retenue pour la mise en place de cette mutuelle destinée à la population de La Limouzinière. La commune ne s'engage pas financièrement ni juridiquement, elle joue le rôle de facilitateur en communiquant et en mettant une salle à disposition.
Une réunion de présentation aura lieu le 9 septembre prochain à 18h00 salle Henri IV.

INFORMATIONS SUR LES INTERVENTIONS DU CCAS

Madame Nathalie Faucond fait un point sur les actions du CCAS.

- Distribution alimentaire : mensuellement, distribution de denrées alimentaires dans le cadre de la banque alimentaire avec depuis mai distribution de légumes frais par bons de 10 € à retirer près d'un producteur local,
- Réflexion sur l'accès à la culture, une réflexion est en cours sur l'accès à la culture des personnes en situation précaire, notamment par l'éventuelle inscription gratuite à la bibliothèque.

- Mise en place d'un atelier cuisine : dans le cadre d'un groupe de travail intercommunal, il est prévu de mettre en place un atelier cuisine à destination des bénéficiaires de la banque alimentaires.

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe que des mouvements dans le personnel communal vont avoir lieu :

- Arrêt maladie agent des services techniques : à compter du 18 juillet prochain et pour une durée de 8 semaines minimum, le remplacement de cet agent peut être envisagé par la mise à disposition d'un personnel par l'association Retz'Agir. Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec l'association Retz'Agir pour le remplacement aux services techniques du 18 juillet au 30 septembre 2016.

- Contrat CAE/CUI : le contrat mis en place se termine au 31 août 2016. Madame Delphine Coutaud indique que ce poste d'aide au groupe scolaire Gaston Chaissac permet de renforcer l'équipe enseignante au niveau de la classe grande section/CP. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la reconduction d'un contrat CAE pour l'année scolaire 2016/2017 et autorise le Maire ou un Adjoint à signer les pièces nécessaires. Madame Laure Charrier remplacera Madame Naomi Blond à compter du 31 août prochain sur cet emploi.

- Mutation aux services techniques : Monsieur le Maire informe qu'un agent des services techniques a déposé une demande de mutation dans une autre collectivité. Son départ est prévu pour le 1er octobre prochain. La commission du personnel sera convoquée en septembre pour pourvoir à ce remplacement.

COUVERTURE INTERNET

Le Conseil départemental a répondu au courrier adressé pour demander une amélioration de la couverture internet de certains villages. Pour le moment, la seule certitude qui nous est faite, est que ce dossier est programmé dans le plan départemental d'accès au numérique. Aucune date de mise en place n'est fournie.

DÉLÉGUÉ AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire informe Monsieur Emmanuel Cardin qu'il est le prochain candidat sur la liste des délégués à la Communauté de Communes suite à la démission de Monsieur Benoît Beaufils. Monsieur Cardin souhaite connaître le rôle qui lui serait imputé avant de prendre une décision.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 12 SEPTEMBRE 2016 à 20 H 00